

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 27
présents : 22
votants : 26
Absent : 1

L'an deux mille quatorze
le trente du mois de septembre à dix-neuf heures
le Conseil Municipal de la Commune de DRAP,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur **Robert NARDELLI**, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 24 septembre 2014.
PRESENTS : Robert NARDELLI / BIANCHI Romain / Alexandra RUSSO
/ Sonia CHAKROUNI / Philippe MINEUR / Virginie GIMENEZ / Serge
DIGANI / Jean-Christophe CENAZANDOTTI / Françoise DAMILANO
/ Catherine DINI / Charles BEVACQUA / Philippe JANIN / Jean-Luc
CAMBRA / Nathalie DIGANI / Jean-Marc GIMENEZ / Sophie
ESPOSITO / Mélanie MORINI / Marc LEROY / Pierre VESTRI /
Delphine BOLLARO / Taoufik FATFOUTA / DRAGONI José.

OBJET : Ressources
Humaines :

PROCURATIONS : Christine DECORDIER à Alexandra RUSSO /
Eddie DEGIOVANNI à Jean-Marc GIMENEZ / Martine DUNOYER DE
SEGONZAC à Romain BIANCHI / Emmanuelle GAZIELLO à Pierre
VESTRI

Mission de
remplacement avec le
Centre de Gestion 06.

ABSENT : Gracienne DODAIN

Secrétaire de séance : Romain BIANCHI

oo

VU l'article 25 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984, le Centre de
gestion des Alpes maritimes propose aux collectivités une mission
de Remplacement pour leur permettre de pallier les absences
momentanées de leur personnel, faire face à des besoins liés
l'accroissement temporaire d'activité ou à un accroissement
saisonnier d'activité, de même en cas de vacance d'emploi qui
ne peut être immédiatement pourvu.

Vu la loi du 26 janvier 1984

Après avoir entendu le rapport de présentation,

Il est décidé au Conseil municipal :

- de recourir à la mission de Remplacement du CDG06 lorsque cela est nécessaire pour assurer la continuité du service public,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer au nom et pour le compte de la commune, la convention cadre de mise à disposition de personnel et les éventuels avenants permettant de requérir l'intervention de la mission Remplacement du CDG06, ainsi que toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
préfecture le : 9/10/14
et publication en
mairie le : 9/10/14

AINSI FAIT ET DELIBERE A DRAP
LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Robert NARDELLI

Maire de DRAP

